



**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 16 mai 2022
N. réf : 100.101.01.01/JL

Préavis N° 07/2022

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE DU REVERS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 410'000.00 TTC pour procéder aux travaux de réfection de la route du Revers.

2. HISTORIQUE

Cette route agricole figure dans la planification du plan directeur des routes agricoles finalisé en 2020. Ce tronçon a été expertisé le 27 juin 2019 sur une longueur totale de 2'455 m. Lors de l'expertise, l'expert fédéral ainsi que l'expert cantonal ont confirmé l'état de dégradation avancée de ce tronçon et ont admis un subventionnement possible pour une réfection ponctuelle ou simplement un resurfaçage.

Depuis déjà plusieurs années, la Commune entretient cette route de façon permanente.

Si aucun travail important n'est entrepris sur cette route à court terme, d'autres travaux d'entretien importants à la charge de la Commune surviendront d'année en année. C'est pourquoi, une réfection complète, largement subventionnée, est intéressante financièrement à long terme.

3. TRAVAUX ENVISAGÉS

L'objectif est d'assainir à la fois la surface de roulement et d'améliorer la portance de la fondation. En parallèle, le système d'évacuation des eaux de surface ainsi que les drainages seront également assainis.

La Municipalité a choisi de refaire, dans un premier temps, le tronçon 1 sur une longueur d'environ 1'200 m.

4. COÛTS ET FINANCEMENT

Terrassement		Fr.	101'800.00
Canalisation		Fr.	15'324.00
Réfection du chemin		Fr.	187'753.00
Frais administratif et technique		Fr.	36'900.00
Laboratoire, passage caméra		Fr.	4'900.00
Divers et imprévus		Fr.	<u>34'149.00</u>
Montant total		Fr.	380'826.00 HT
TVA	7.7%	Fr.	<u>29'323.60</u>
Montant total		Fr.	<u><u>410'149.60</u></u> TTC
Montant arrondi à		Fr.	<u><u>410'000.00</u></u> TTC

5. SUBVENTIONS

La totalité des travaux exposés ci-dessus font l'objet de demandes de subventions, lesquelles seront adressées à la Direction générale de l'agriculture et à l'Office fédéral pour l'agriculture. Ce tronçon de route expertisé en 2019 a démontré un intérêt agricole à 100%, soit au plafond maximum. Ceci implique un subventionnement de la route à hauteur de 53% du Canton et de 33% de la Confédération, le subventionnement total se monte donc à 86%, le solde de 14% reste à la charge de la Commune.

Ces subventions ne seront confirmées qu'après le retour positif de la Direction générale de l'agriculture suite à l'envoi du dossier de demande de subvention et c'est uniquement après cette confirmation que les travaux pourront débuter, ceci bien évidemment si le préavis est également accepté.

6. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 28 juin 2022

- Vu** le préavis N° 07/2022
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien de la route du Revers
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de Fr. 410'000.00, pour ce faire, le compte N°9141.47 est ouvert au bilan
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de Fr. 410'000.00 auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 4300.3318 « Amortissement – Route du Revers ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 16 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 28 juin 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :  Frédéric Blum

La Secrétaire adjointe :  Sylvie Berdoz



Annexes plans

Délégué municipal :
- M. Marcel Moratti